

Monsieur le président de la Fondation suisse pour le paysage,
Monsieur le président de Val-de-Ruz,
Messieurs les présidents du Parc Chasseral et de Tourisme
neuchâtelois,
Mmes et MM en vos titres, fonctions et qualités,

En Suisse, le paysage nous est cher mais aussi un champ de tension. Façonné par l'homme pour répondre à ses besoins, il est le miroir de notre passé et l'écrin de notre futur. Il est l'expression du génie humain qui l'a créé en défrichant, cultivant les terres agricoles, construisant des villages, les reliant par un réseau de chemin et de route, développant des réseaux électriques au service de l'ensemble de la population et d'une économie dynamique.

Chaque région a dès lors son propre paysage dont il s'agit de préserver les éléments caractéristiques tout en lui permettant d'évoluer pour répondre aux besoins de la société dans le sens du développement durable.

Dans le canton de Neuchâtel il faut relever une pierre fondatrice de la protection du paysage. Le décret sur la protection des crêtes de 1966 qui mettait sous protection de vastes territoires dans lesquels seules les constructions répondant à un besoin

agricole ou sylvicole étaient autorisées. Ce fut la première mesure d'aménagement du territoire en Suisse. Depuis lors, la Loi fédérale sur l'aménagement du territoire s'est imposée et permet d'autant mieux de protéger nature, forêt et terres agricoles. Le décret de 1966 a été adapté.

La protection du paysage a toujours questionné la population suisse et la questionne encore lorsqu'il s'agit, par exemple, de relever les défis climatiques en allant vers une production d'énergie plus locale. Mais cela reste un thème sensible que nous n'aborderons pas aujourd'hui.

En ce qui concerne plus spécifiquement le Val-de-Ruz, je tiens à relever que cette région a fait office de pionnier en créant le premier réseau écologique de suisse, en l'an 2000, peu avant que ce principe soit ancré par la Confédération dans sa politique agricole visant à promouvoir une agriculture encore plus respectueuse de l'environnement.

Cet EcoRéseau a été élaboré à l'initiative du canton avec le soutien du Centre suisse de cartographie de la faune, situé à Neuchâtel et d'un bureau d'écologie bien connu. Rapidement le monde agricole a apporté son appui à cette démarche

volontariste et collaborative, un terreau fertile pour un bon développement du projet.

De ce laboratoire est également née l'idée d'assurer la pérennité des allées d'arbres qui bordent les routes de la vallée. C'est ainsi qu'en 2007 un dossier s'apparentant à un « Plan directeur d'entretien des allées » a été élaboré et servi de base aux travaux entrepris depuis ainsi que pour obtenir des soutiens financiers.

L'importance de ces allées d'arbres a aussi été reconnue par l'office fédéral de l'agriculture, dès 2014, dans le cadre des contributions pour la qualité du paysage.

L'ensemble de ces initiatives visent à assurer le maintien de ces allées mais surtout leur renouvellement, en collaboration étroite avec le canton et la commune, ces arbres étant très souvent situés sur le domaine public cantonal.

Ainsi très concrètement, dans chaque cas, une analyse de la situation est effectuée, la possibilité d'éloigner ces arbres de l'axe de la route est évaluée ou leur relocalisation étudiée lorsqu'ils pourraient être en conflit avec des aménagements routiers ou de mobilité douce. De plus, les expériences réalisées

au Val-de-Ruz sont utilisées pour la préservation des allées d'arbre sur l'entier du territoire neuchâtelois.

C'est donc l'ensemble de ce travail qui s'inscrit dans la durée qui fait aujourd'hui l'objet de la remise du prix du Paysage de l'année 2022, ce dont nous nous réjouissons particulièrement.

Il s'agira de poursuivre cet engagement ces prochaines années avec le concours du service des ponts et chaussées, qui s'engage déjà, comme vous le verrez lors des présentations qui suivront. Il faudra également faire reconnaître la qualité de ce travail en inscrivant sa poursuite dans la prochaine convention programme protection du paysage 2025/29 passée entre l'État de Neuchâtel et l'office fédéral de l'environnement. Le projet agricole « Qualité du paysage » a lui d'ores et déjà été reconduit jusqu'en 2025 par l'Office fédéral de l'agriculture.

Aujourd'hui, ce prix récompense un engagement partenarial de plus de 22 ans en faveur de l'Eco-réseau agricole du Val-de-Ruz et des allées d'arbre en particulier. Mais aussi plus largement d'une agriculture régionale nourricière – on mesure d'autant ce que cela signifie en cette période troublée – des paysans et paysannes qui ont façonné la mosaïque culturelle du Val-de-Ruz, dont les haies et allées d'arbre en sont les gardiens de la valeur

écologique et paysagère. Cette beauté culturelle et paysagère fait du Val-de-Ruz une Région magnifique et fertile.

Merci à la Fondation suisse pour le paysage de l'avoir reconnu. Bravo aux partenaires de ces projets, ils méritent d'être cités : les Services de l'Etat : de la nature, de l'agriculture et des Ponts et chaussées, la commune de Val-de-Ruz, l'Association Ecoréseau et Paysage, la Chambre d'agriculture, les familles paysannes concernées, le Bureau l'Azuré, le Parc Chasseral et les Offices de la Confédération. Merci pour votre engagement et le remarquable état d'esprit collaboratif qui règne dans ces projets.

Plein succès et bon vent !

Laurent Favre

Conseiller d'Etat